



Brocante du 1^{er} mai 2025

Procédure d'inscription en ligne

Fiche explicative & FAQ

Fiche explicative

1. Vous vous inscrivez via le Formulaire électronique d'inscription

Les champs du formulaire doivent être remplis de la façon la plus complète et précise possible (Titre, Nom, Prénom, Adresse e-mail, Numéro de téléphone, nombre et type d'emplacements souhaités, ...). Cela permet d'éviter toute confusion ou malentendu lors de l'attribution des emplacements. Vous recevrez un mail automatique de confirmation d'inscription par google form. La confirmation transmise ne constitue pas une validation définitive de votre inscription !

2. Vous recevez une confirmation de la réception de votre inscription

A partir du 03 mars 2025, vous recevrez une confirmation de votre demande d'inscription par voie électronique (via notre adresse brocante.aspebr@gmail.com). Au sein de ce mail, se trouveront également votre **n° de dossier** ainsi que le **montant** et le **numéro de compte**. Ce paiement devra être effectué dans les 8 jours ouvrables suivant l'envoi du mail. Vous devrez indiquer intégralement la référence qui vous sera communiquée (PART-2025-xxx).

Attention, si vous n'utilisez pas la référence qui vous est communiquée pour le paiement, nous ne pourrons pas lier le paiement à votre demande (certains numéros de compte appartenant à un autre titulaire que la personne s'étant inscrite !).

Nos bénévoles étant tous actifs professionnellement, ils ne peuvent traiter les inscriptions qu'en fin de journée ou durant les week-ends. Ce délai pourrait donc être plus long.

3. Vous recevez une confirmation de la réception de votre paiement

Il y a deux cas de figures possibles :

- Vous avez effectué votre paiement dans les 8 jours ouvrables : nous vous confirmons (dans un délai raisonnable) par mail la bonne réception du montant et nous vous transférons votre / vos numéro(s) d'emplacements.
- Vous n'avez pas effectué votre paiement dans les 8 jours ouvrables : nous vous envoyons un rappel de paiement. Si, après 8 nouveaux jours ouvrables, le paiement n'a toujours pas été effectué, votre inscription est annulée et réattribuée à d'autres brocanteurs.

4. Vous recevez vos attestations reprenant votre numéro d'emplacements ainsi que les laissez-passer

Une attestation vous sera transmise, dans la deuxième moitié du mois d'avril, par voie électronique. La réception de cette attestation constitue la validation définitive de votre réservation d'emplacement(s) : celle-ci comportera votre / vos numéro(s) d'emplacement(s) définitif(s) ainsi que l'accès unique par lequel vous pourrez accéder à votre emplacement.

ceci afin de permettre les derniers « arbitrages » en matière d'attribution d'emplacements et garantir une occupation maximale du site (afin notamment d'éviter le « squat » d'emplacements libres).



Brocante du 1^{er} mai 2025

Procédure d'inscription en ligne

Fiche explicative & FAQ

5. Vous vous présentez le 1^{er} mai 2025 sur le site de la Brocante, impérativement par l'entrée indiquée sur votre attestation et prenez possession uniquement de l'emplacement qui vous a été attribué

Munissez-vous bien de l'attestation imprimée, celle-ci est indispensable pour pénétrer sur le site de la brocante et accéder à votre emplacement.





Brocante du 1^{er} mai 2025

Procédure d'inscription en ligne

Fiche explicative & FAQ

F.A.Q.

1) Je souhaite obtenir des emplacements précis. Comment puis-je les obtenir ?

Dans la mesure du possible, nous tentons de vous installer aux mêmes emplacements que les années précédentes ou, à tout le moins, dans la même zone. Cela facilite tant, pour vous, la localisation de vos emplacements que, pour nous, l'attribution de ceux-ci.

Nous tenons cependant à vous préciser qu'en fonction des instructions de la police et des pompiers, il ne sera pas possible de contenter toutes les demandes.

2) Je souhaite obtenir des emplacements avec voiture. Comment puis-je les obtenir ?

Les emplacements avec voiture sont limités sur le site aux emplacements jouxtant le site de la VUB. Ces dernières années, les aménagements urbains (redéfinition de la voirie ; installation d'abris bus ; ...) ont réduit le nombre d'emplacements disponibles.

Les premiers inscrits pour ce type d'emplacements se les verront attribuer.

3) J'ai demandé des emplacements avec voiture mais tous étaient déjà réservés. Qu'advient-il de ma demande ?

Les bénévoles traitant les inscriptions vous contacteront par mail afin de vous proposer une alternative d'emplacements sans voiture. Libre à vous d'accepter, de refuser ou de modifier le nombre d'emplacements désirés.

4) J'ai proposé à des amis de participer à la brocante et nous souhaiterions être installés côte à côte. Comment obtenir cette garantie d'emplacements côte à côte ?

Nous vous invitons à vous concerter pour que l'un(e) d'entre vous introduise une seule et même demande d'emplacements. Cette option constitue la meilleure garantie d'obtenir des emplacements côte à côte.

Illustration : Antoine souhaite 4 emplacements sans voiture et propose à Nathalie d'y participer. Nathalie souhaite 2 emplacements sans voiture. Antoine ou Nathalie encode une demande d'inscription pour 6 emplacements sans voiture.

5) J'avais demandé 5 emplacements mais j'en souhaiterais en plus ou en moins. Que faire ?

Pour de tels cas, vous pouvez prendre contact avec le Comité organisateur à l'adresse brocante.aspebr@gmail.com en veillant à bien rappeler votre numéro de dossier (PART-2025-xxx), en indiquant en objet de mail : "Modification d'emplacement PART-2025-xxx" pour s'assurer que nous retrouvions votre demande.

De telles adaptations doivent impérativement avoir lieu avant le mois d'avril. Le mois d'avril étant consacré à l'élaboration des attestations d'inscription, nous n'accepterons que de manière exceptionnelle de telles demandes.